



LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES

L2A - Site de Strasbourg

2 place de l'Abattoir 67200 STRASBOURG

☎ 03 69 33 23 23 - ✉ l2a@alsace.eu

L2A - Site de Colmar

4 Allée de Herrlisheim

CS 60030

68025 COLMAR CEDEX

☎ 03 89 30 10 40 - ✉ l2a@alsace.eu

Site internet : Laboratoire Alsacien d'analyses – l2a

Nos horaires de réception du public :

du lundi au vendredi : 8h - 12h30 – 13h30 - 17h

Une boîte vocale est à votre disposition en dehors de ces horaires.

Pour mieux répondre à votre demande

Précisez auprès de notre standard l'objet de votre appel :

- Claudine KISSENBERGER, chargée d'accueil Strasbourg
- Stéphanie WEBER, secrétaire – chargée d'accueil Strasbourg
 - Dominique ROOS, Chargée d'accueil Colmar
 - Marie-Jo Gollentz, chargée d'accueil Colmar

Pour toute réclamation liée à la facturation :

- Mikaël DILGER, responsable budgétaire
- Fanny FRECKHAUS, assistante comptable

Pour toute réclamation liée à la qualité de nos prestations :

- Françoise HEITZ, responsable Qualité Site de Strasbourg
- Audrey PAYEBIEN, responsable Qualité Site de Colmar

Pour traiter au mieux vos échantillons

Dépôt des prélèvements au L2A :

Vous pouvez déposer directement vos prélèvements au L2A – 2 place de l'Abattoir 67200 STRASBOURG ou 4 Allée de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX

du lundi au vendredi à l'accueil, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Tout prélèvement doit être accompagné d'une demande d'analyses :

Téléchargement des documents sur notre site internet

Effectuer votre demande de document **par mail** – l2a@alsace.eu

Par courrier (2 place de l'Abattoir 67200 STRASBOURG ou 4 Allée de Herrlisheim 68025 COLMAR CEDEX) ou sur simple demande en contactant le **03.69.33.23.23** – site de Strasbourg / **03.89.30.10.40** – Site de Colmar.

Consignes de biosécurité

Les seringues et les aiguilles ne doivent en aucun cas être laissées dans les boîtes envoyées ou déposées au laboratoire.

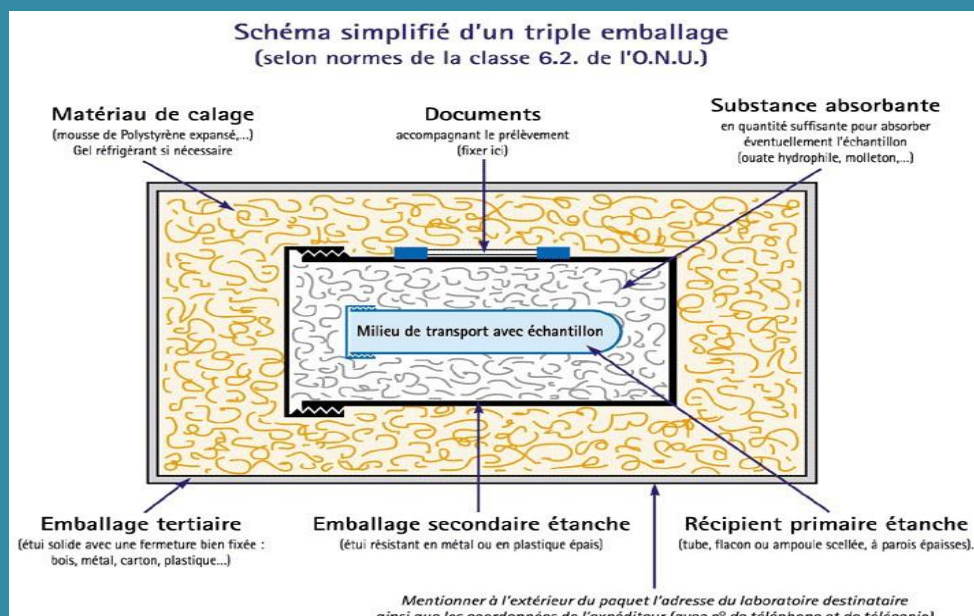
Expédition des Colis

A la demande de La Poste, conformément aux instructions générales de la Direction des Postes et aux réglementations nationales et internationales relatives à l'envoi de matières infectieuses ou de produits biologiques potentiellement infectieux, nous vous rappelons que :

- Les envois restent sous l'entière responsabilité de l'expéditeur
- Les cadavres d'animaux et, à fortiori les animaux vivants, ne doivent pas être expédiés par les services de La Poste
- Les prélèvements effectués sur animaux et destinés aux examens de laboratoire sont admis à circuler par La Poste s'ils répondent aux règles de conditionnement suivantes :

Utilisation d'un système à triple emballage

- 1) Récipient primaire identifié (nom, n° de l'animal) étanche contenant le prélèvement
- 2) Emballage secondaire étanche, résistant aux chocs, tapissé d'un matériau absorbant
- 3) Emballage tertiaire résistant dont la plus petite dimension est supérieure à 10 cm.



Tous les documents d'accompagnement (commémoratifs, ordonnances ...) doivent être placés entre l'emballage secondaire et l'emballage tertiaire ou dans une enveloppe à l'extérieur de l'emballage tertiaire du colis.

- Marquage du colis selon l'ADR du [29 mai 2009 \(modifié\)](#)

Méthodes

Les principales méthodes mises en œuvre au laboratoire sont les méthodes normalisées en vigueur (AFNOR/ISO) validées par l'AFNOR ou le COFRAC.

Résultat

Le résultat écrit, signé est transmis au(x) destinataire(s) désigné(s).

Pour toute aide à l'interprétation du résultat, vous pouvez contacter le laboratoire :

☎ **03 69 33 23 23 (site de Strasbourg) / 03 89 30 10 40 (site de Colmar)**

Paiement

Dans un premier temps, vous serez informé par un document intitulé « Etat des Sommes ». Celui-ci indiquera le montant de la somme qui sera à régler au Payeur de la Collectivité Européenne d'Alsace à réception du « Titre exécutoire ».

Dans un deuxième temps, vous recevrez le document « Titre exécutoire » (facture). Vous pourrez effectuer le paiement.

Tarifs

Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Les prix indiqués sont des prix Hors Taxes. Le L2A est assujéti à la TVA, le taux appliqué est de 20%.

Frais administratifs : chaque ouverture de dossier fait l'objet d'une facturation.

Majoration urgence : des analyses peuvent être traitées en priorité moyennant l'application d'un forfait « urgence ».

Les tarifs sont communiqués sur demande.